

Plan Local d'Urbanisme
5-Annexes

5.1. Servitudes d'Utilité Publique
Echelle 1:5 000


APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du **22 février 2023**

Le Maire, **Monsieur Dominique ROSE**



Servitude de protection des monuments historiques (classés ou inscrits) – (AC1)

-  Immeuble inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques (AC1)
-  Périmètre de protection des Monuments Historiques (AC1)

Servitude liée à l'alignement des voies publiques (EL7)

-  Plan d'alignement le long de la RD41 (EL7)

Servitude résultant de l'instauration des périmètres de protection des eaux potables et minérales (AS1)

-  Périmètre de protection rapprochée du captage au fil de l'eau de Louvigny (AS1)

Servitude relative aux voies ferrées (T1)

-  Servitude relative aux voies ferrées (T1)

